

SYNTHÈSE DU MÉMORANDUM

« Pour un retour à la sérénité et à un fonctionnement apaisé au sein de l'Université des Antilles »

Point de départ du mémorandum

A l'initiative d'une quinzaine d'enseignants-chercheurs (professeurs d'université et maîtres de conférences) des 2 pôles, une lettre ouverte contresignée par 56 personnes a été rendue publique le 21 janvier 2020 ; aussitôt publiée, elle a reçu l'assentiment d'une vingtaine de personnels enseignants et administratifs supplémentaires, portant actuellement à plus de 80 le nombre des signataires. Elle a depuis enregistré le soutien chaleureux de plusieurs dizaines d'autres personnels. La diversité et le nombre de ceux et celles qui se sont retrouvés dans les termes de cet appel témoignent, à eux seuls, de l'ampleur du mal-être, de la souffrance et de la désapprobation des méthodes de gouvernance subies sur les deux pôles.

Démarche et objectif

Notre démarche prend délibérément ses distances avec les affrontements entre clans et les polémiques, hélas trop souvent improductives, qui ont naguère pourri le climat et nui à l'image de notre université, pourtant méritoire à plus d'un titre. Cette lettre, comme le mémorandum qui l'accompagne aujourd'hui, se veulent être avant tout une ALERTE OBJECTIVE ET UN CRI D'ALARME adressés à la communauté universitaire, aux différentes instances responsables, et à l'opinion publique dans l'objectif de trouver les moyens d'assurer enfin à l'UA un avenir serein. Il nous paraît nécessaire pour atteindre cet objectif que l'université soit accompagnée d'un médiateur nommé par le ministère, comme le préconise le rapport de la mission parlementaire [[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/i2614/\(index\)/rapports-information](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/i2614/(index)/rapports-information)]

Pour un respect des règles et de la déontologie et la fin des abus de pouvoir

Les dysfonctionnements dont il est fait état sont certes en partie générés par le flou et les contradictions des textes, ainsi que par la nature inédite de l'U.A (université unitaire structurée autour de deux pôles autonomes), comme l'ont reconnu tous les contributeurs du rapport parlementaire. Cependant, cette situation particulière ne justifie en aucune façon la tendance à s'affranchir **du cadre normatif et des règles déontologiques qui régissent toute université**. Par ailleurs, l'incomplétude des textes ou encore la prétendue « rivalité » des pôles (Guadeloupe-Martinique), agitée par certains de façon démagogique, comme un leurre ou un chiffon rouge, ne sauraient cacher, aux yeux des acteurs que nous sommes, la véritable origine des dysfonctionnements que nous vivons quotidiennement à l'Université des Antilles.

Ces dysfonctionnements sont source de désarroi, de souffrance au travail et d'une démotivation grandissante touchant l'ensemble des personnels administratifs, techniques et enseignants des 2 pôles. Ils sont aisément repérables, d'abord à travers le mépris du droit et de la règle — notamment le Code de l'Éducation — qui encadrent le fonctionnement des universités françaises (cf. mémorandum). Mais ils découlent tout autant d'un piétinement de l'éthique et de la déontologie universitaire que résume parfaitement le constat d'une PRATIQUE PERMANENTE DE L'ABUS DE POUVOIR, désormais érigée en méthode de gouvernance.

C'est cette conception et cette pratique malsaine du pouvoir que nous entendons dénoncer avec force : l'illégalité (ou quand la limite légale n'est pas ouvertement franchie, le contournement systématique ou encore l'interprétation tendancieuse des textes), les postures autoritaires et les jeux de pouvoir, l'absence de considération pour les personnes, le chantage, la pression, les mesures de rétorsion ou les sanctions, tiennent actuellement lieu de fonctionnement administratif normal, là où le dialogue et la concertation, la libre discussion entre pairs et le libre jeu de la démocratie universitaire devraient être la règle. C'est cela qui n'est plus tolérable, tout comme l'iniquité, le népotisme et le favoritisme étalé de la façon la plus indécente. ***Quels que soient le futur des institutions de l'Université des Antilles, la refonte des textes, ou l'identité des personnes accédant à la gouvernance, aujourd'hui comme demain, ces pratiques ne sont plus acceptables et ne seront plus acceptées.***

Pour assainir les pratiques de gouvernance et faire cesser le piétinement de l'idéal universitaire

Nous, acteurs représentatifs des 2 pôles de Guadeloupe et de Martinique et des différentes composantes de l'université, qui vivons de l'intérieur la remise en cause et le piétinement de l'idéal universitaire, disons hautement et clairement que la priorité et l'urgence sont d'ASSAINIR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE pour aujourd'hui et demain. C'est seulement sur cette base que nous pourrions discuter sereinement de l'avenir de l'université des Antilles, que nous voulons tous juste, équilibrée, performante, ambitieuse.

Notre objectif n'est pas de régler son compte à une équipe pour exercer le pouvoir à sa place. Nous ne nous inscrivons pas dans une guerre clanique. Nous souhaitons plus fondamentalement que cette mandature comme les suivantes inscrivent leur action dans la légalité et la régularité les plus strictes, en suivant les principes éthiques les plus élémentaires, pour que puisse survivre le bel outil universitaire qui est le nôtre, par-delà les présidences et les pouvoirs en place.

Pour une identification des pratiques répréhensibles, et la prise en compte de préconisations systématiques

Le mémorandum qui suit met en exergue et détaille ce que nous avons déjà ciblé comme des exemples de pratiques répréhensibles. Les cas présentés sont OBJECTIFS et vérifiables. Ils puisent leur origine dans des témoignages vécus par les acteurs, illustrant des situations que nous avons classées en 24 FICHES THÉMATIQUES. Nullement limitatives en l'état, celles-ci sont systématiquement assorties de propositions et de préconisations, condition *sine qua non* pour (re) bâtir l'Université des Antilles sur des bases assainies, au profit de tous.

Les problèmes identifiés peuvent être résumés ainsi :

- ***Organisation méthodique d'une déstructuration de l'administration et de la chaîne normale des compétences et des décisions*** au sein d'une institution universitaire : cela se traduit notamment par la casse des organigrammes et la mise « au placard » des cadres administratifs supérieurs, par l'interventionnisme systématique voire le remplacement pur et simple de la hiérarchie administrative par le cabinet présidentiel. Cet organe, constitué de collaborateurs personnels choisis par le président, devrait avoir pour seule mission de le conseiller dans la définition de sa politique. Or, son immixtion dans l'ensemble des affaires administratives témoigne d'une surpolitisation de l'ensemble de la vie universitaire, au détriment de l'efficacité administrative. [cf. FICHE n° 1 — pages 4 à 6/FICHE n° 2 — pages 6 à 8/FICHE n° 3 — p.8 à 11,...]

- **Procédures administratives chaotiques et changeantes** : une telle gouvernance rend la prise de décisions instable et l'erreur toujours imputable au personnel, avec pour effet une importante souffrance au travail [cf. ; FICHE n° 2 — pages 7-8]
- **Vassalisation du personnel** : le personnel BIATSS (agents administratifs et techniques) est tenu à merci, sous la coupe du cabinet du président, dans une logique politique omniprésente, que ce soit dans le recrutement, la gestion des carrières ou la distribution des primes, et sous menace permanente de sanctions disciplinaires explicitement énoncées « pour l'exemple », pratique jusqu'alors inusitée à l'U.A. Le personnel terrorisé est ainsi « vassalisé » et parfois caporalisé [FICHE n° 3 — pages 9 à 13]. L'un des cas les plus symptomatiques s'est produit à l'UFR SEN (pôle Guadeloupe) à l'encontre de la responsable administrative [cf. exemple et détails FICHE n° 5 — pages 16-17].
- **Contournement systématique des instances régulièrement élues** : cette pratique est mise en place dès que leurs délibérations ne vont pas dans le sens souhaité par la Gouvernance, en déni des textes (Code de l'Éducation), des usages démocratiques et de la déontologie universitaire. Plusieurs cas sont ciblés : [cf. FICHE n° 6 — exemple et détails du cas des Commissions Recherches de Guadeloupe et de Martinique, remplacées dans leurs fonctions normatives par une commission ad hoc présidentielle — pages 18 et 20 & cf. exemple et détails du cas de la Commission Formation et Vie Universitaire de Martinique — FICHE n° 7 — p. 21-22 ; FICHE n° 8 — exemple et détails de compétences statutaires des facultés déniées sur les deux pôles — p. 23-27/FICHE n° 10 : retraits abusifs de délégation de signature à des doyens de faculté à titre de « sanctions » pour « désobéissance » (!) : exemples du DPLSH (pôle Guadeloupe), de la fac LSH (pôle Martinique) — p. 30-31].
- **Inapplication des textes réglementaires et dévoiement des règles procédurales** : cela produit des situations illégales, fragilisées, car non conformes aux textes, non fonctionnelles, voire complètement absurdes [FICHE n° 11 — cas des 2 Ecoles Doctorales (sur les 2 pôles) p. 31-34/FICHE n° 12 — cas de la direction du département SED-SIC (pôle Martinique)]
- **Pressions et chantages inacceptables sur des élus enseignants-chercheurs** : Plusieurs cas ont déjà été signalés, et d'autres sont à venir ; l'un des cas de chantage des plus choquants a été celui qui a été exercé, de manière brutale et indécente, sur la suppléante à la CFVU — Guadeloupe à la suite du décès de l'ancien VP Pôle. [cf. FICHE n° 14 — p.39-41]
- **Modification arbitraire des procédures de constitution des comités de sélection** : cette décision vise à placer la composition des jurys de recrutement des enseignants-chercheurs directement à la discrétion de la gouvernance en déni des règles et usages universitaires. Il s'agit d'obtenir des recrutements voulus par la gouvernance (favoritisme), en contrepartie de rétributions symboliques et matérielles, dont la promotion des intéressés eux-mêmes [FICHE n° 17 — plusieurs cas identifiés sur différentes composantes des 2 pôles. Cf p. 47 à 55]
- **Retards volontaires, blocages inexplicables et arbitraires de certains projets** [FICHES n° 18 & n° 19 : exemples des cas de la demande de label EURACE intéressant l'École d'ingénieurs (pôle Guadeloupe) et du programme ConnectCaribbean du LC2S (pôle Martinique)]
- **Opacité volontaire et cloisonnement méthodique dans les procédures décisionnelles** afin d'empêcher la concertation, les débats transversaux entre composantes et entre pôles. Cette

pratique, mise au début sur le compte de l'inexpérience de la nouvelle équipe, s'est avérée, au fil du temps, une application méthodique du principe « diviser pour régner » et contraire à tous les usages de la démocratie universitaire, afin que la Présidence décide de tout souverainement. Les conséquences sont des cafouillages, des retards, des déséquilibres, des contre-performances et des absurdités fonctionnelles absolument contraires aux intérêts objectifs de l'université. L'un des cas les plus remarquables a été le pilotage chaotique du processus d'accréditation des formations de l'université [cf. FICHES n° 20 & 21 — pages 60 – 67] et les retards pris dans la politique de site Antilles [cf. FICHE n° 22 — pages 68-70]

- ***Indifférence voire déni ou mépris affiché face à la souffrance au travail*** exprimée à de multiples reprises par les différentes catégories de personnel — Partialité manifeste et répétée face aux dénonciations des attitudes publiques de proches de la gouvernance [FICHES 23 & 24].

Nous prévenons que nous sommes extrêmement vigilants et seront très réactifs si des mesures de rétorsion étaient prises par la gouvernance à l'encontre d'un seul des signataires ou des sympathisants de cette lettre d'alerte.